

CHAMPIONNAT LIGUE DU LANGUEDOC ROUSSILLON D'ENDURO KID 2016

REGLEMENT GENERAL

PREAMBULE

Pour 2016, Le Championnat de ligue Languedoc Roussillon d'enduro Kid sera présenté sous l'égide de la FFM. Ce présent règlement est à appliquer obligatoirement et dans son intégralité. Son but est d'harmoniser le règlement de l'Enduro Kid dans toutes les Ligues Motocyclistes Régionales. Cela permettra que tous les licenciés retrouvent le même format de course, le même règlement et les mêmes clauses ...et que tous les clubs organisateurs aient une feuille de route, un cahier des charges communs. Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques et de sécurité de l'Enduro. Ce championnat doit garder l'esprit éducatif avant tout. Il est ouvert à toutes les ligues.

ART.1 – DESIGNATION

La Ligue motocycliste languedoc Roussillon met place pour **2016**, un Championnat de ligue Languedoc Roussillon d'enduro, Kid. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserves ainsi que le règlement de la F.F.M. (Voir RTS)

ART.2 – CATEGORIES

Ce championnat pourra être disputé par les pilotes titulaires d'une licence annuelle **NJ** ou **NCO** délivrée par les ligues concernées.

Les Licences dites « **Licence 1 épreuve** » ou « Licence à la journée » seront acceptées.

Les pilotes possédant ce type de licence seront classés uniquement sur l'épreuve concernée, et ne pourront en aucun cas marquer des points au championnat.

L'Enduro Kid comprend les catégories suivantes :

- Mini kid : de 6 à 8 ans.

Des démonstrations éducatives pourront être organisées pour les catégories NJ ou LJ (voir les RTS Activités éducatives).

- Poussins : (de 7 à 10 ans -65 cc maximum)

- Benjamins : (de 9 à 11 ans -85 cc 2 T maximum) Age maxi :ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier

- Minimes : (de 12 à 13 ans- 85cc 2 T ou 150 cc 4 T maximum)Age maxi :ne pas avoir14 ans au 1^{er} janvier

- Cadets : (de 14 à 15 ans -85 cc 2T ou 150 4 T maximum) Age maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier

Espoirs 125 cc : (de 13 à 16 ans-125cc 2T ou 150 cc 4T maximum)Age maxi : ne pas avoir 17 ans au 1^{er} janvier

-

Les pilotes ayant 17 ans au 1^{er} Janvier 2016, ainsi que ceux participants au CDF d'enduro .pourront participés a l'épreuve mais ne seront pas classés

FEMININES (Toutes ages et cylindrées) le classement pourra s effectuer a la moyenne des spéciales si le nombre de spéciales est différent

Dérogations :

Excepté pour la catégorie **Espoirs 125cc**, des dérogations de **cylindrée** peuvent être accordées selon la morphologie des enfants...

Exemple : Un pilote de 11 ans peut par exemple rouler en benjamin avec une 65cc....et sera classé avec les 85cc.

La présence d'un moniteur breveté d'Etat est très fortement conseillé.

ART.3 – ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS

Pour chaque épreuve le montant de l'engagement sera de **35 €**.
Pour la catégorie des **Minikids** : **20€**

Les inscriptions se feront selon le bon vouloir des clubs. Voir le RP de chaque épreuve.

Pour les épreuves de la ligue AUVERGNE : Les inscriptions se feront via le site : www.liguemotoauvergne.org
ou www.motott.fr. Paiement exclusivement par CB. Le N° de course sera validé suite paiement.

Pour les épreuves de la ligue LANGUEDOC - ROUSSILLON : Les inscriptions se feront via le site : www.motott.fr
Le N° de course sera validé suite paiement.

Pour les épreuves de la ligue LIMOUSIN : les inscriptions se feront via le site : www.liguemotolimousinengagement.fr
Le N° de course sera validé suite paiement.

Pour l' épreuve de la ligue MIDI PYRENEES : Les inscriptions se feront via le site : www.motott.fr
Le N° de course sera validé suite paiement.

ART.4 – CALENDRIER (8 épreuves)

Samedi	12	MARS	APCHAT (63)
Samedi	9	AVRIL	ST CHELY (48)
Samedi	23	AVRIL	RIOM ES MONTAGNE (15)
Samedi	30	AVRIL	AUZOLE (46)
Samedi	11	JUIN	BOUSSAC (23)
Samedi	3	SEPTEMBRE	ST PAUL LE FROID (48)
Samedi	1	OCTOBRE	ST VINCENT (43)
Dimanche	16	OCTOBRE	JOB (63)

Le classement sera établi en gardant les 6 meilleurs résultats.

ART 5 – PROTECTION DES PILOTES

Lors des reconnaissances, des entraînements et des courses, les pilotes devront être équipés :

- d'un casque avec la norme ECE 22/05,
- d'une protection pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée,
- d'une protection dorsale : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire,
- d'un gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 1621-1ou 1621-2 est obligatoire et la norme 14021 est fortement recommandée
- d'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées),
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente,
- d'un pantalon renforcé,
- d'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état pourront être retirés par les Commissaires Techniques.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par le Directeur de course.

**Chaque pilotes doit avoir sur lui une bougie de rechange et une clé à bougie afin de ne pas pénaliser le groupe
EN CAS DE PANNE**

ART. 6 – MACHINES

Les cylindrées imposées sont : (cylindrées aux normes des constructeurs).

Minikid : 50cc (jusqu'à 80 4t) – Moto avec un variateur ou avec une boîte à vitesse (possibilité débutant 65cc)

Pousins : 65cc (jusqu'à 90 4t) Moto avec une boîte à vitesse.
Espoirs 85 cc (Minimes et Cadets - jusqu'à 110 4t) - Moto avec une boîte à vitesse.
Espoirs 125 cc (jusqu'à 150 4t) - Moto avec une boîte à vitesse.

La moto doit être propre. Les Commissaires Techniques vérifieront principalement :

- la présence de la protection du pignon de sortie de boîte,
- la présence des embouts des poignées et du guidon,
- la présence de la mousse de guidon,
- le niveau sonore suivant la discipline (méthode 2m max),
- les leviers (ils ne doivent pas être cassés),
- le coupe-circuit en état de marche,
- les plaques de couleur bleue, numéros blancs, lisibles (hauteur mini des chiffres : 70 mm) pour les mini kids, poussins et benjamins,
- les plaques de couleur blanche, numéros noirs, lisibles (hauteur mini des chiffres : 70 mm) pour les minimes, cadets et espoirs).

ART. 7 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le matin de 8 h à 10 h pour les épreuves prévues le samedi
Ils peuvent aussi avoir lieu en partie la veille

Pour les épreuves prévues le dimanche il se feront la veille afin de finir assez tôt pour le retour a domicile

Dans tous les cas , voir le règlement particulier de l'épreuve.

Des contrôles de cylindrée pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, charge aux pilotes de mettre à disposition une personne chargée de démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires.

Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrée devra présenter toutes les motos qu'il aura passées au contrôle technique et avec lesquelles il aura roulé.

Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine, le reste étant libre.

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives aux horaires prévus (voir règlement particulier) se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

ART. 8 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif.

La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé (ou fermé à la circulation pour l'épreuve) ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc coureur.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale.

Les boucles doivent être différentes et adaptées aux différentes catégories (liaison Minikid)

Entre 2 tours, Il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes – **45 mn minimum**. (voir les RTS).

Dès la fin du tour (liaison+Spéciale) Les pilotes devront ravitailler au parc coureurs (ou parc de travail) et marquer **une pause de 45 minutes minimum** avant de repartir dans la boucle suivante.

Les liaisons ne doivent pas être rapides.

Les mêmes difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes d'une même catégorie.

Un tracé de contournement doit être prévu pour toutes les difficultés.(lorsqu'il y en a)

Pour les pilotes ,

Ils partiront par groupe de 12 pilotes maximum. afin d'assurer la sécurité de ceux-ci, des Marchals (pilotes à moto) à moto les encadreront. (un devant et un derrière).

Le délégué au Jury devra parcourir avec l'organisateur la totalité des liaisons et devra, si nécessaire, faire modifier le tracé s'il le juge trop rapide ou avec des difficultés trop importantes ou dangereuses.

Des commissaires seront chargés d'aider les pilotes aux abords des zones de franchissement.

**La spéciale doit être entièrement balisée. Il ne doit y avoir que des obstacles naturels
et le temps de pilotage consécutif doit se situer entre 4 et 6 minutes.**

Une ambulance et un médecin (au minimum) doivent être présents près du départ de la spéciale.

Pour les 125cc :

Le temps de liaison entre chaque spéciale doit se rapprocher des 45mn et ne pourra pas être supérieur à 60 minutes.

Pour les 65 et 85cc :

Le temps de liaison entre chaque spéciale doit se rapprocher des 30mn et ne pourra pas être supérieur à 45 minutes.

De retour, le pilote devra se reposer au minimum 45 minutes afin de repartir pour une boucle suivante.

PARCOURS :

Les pilotes ne pourront pas parcourir dans la journée

Poussins et Benjamins : Plus 4 Spéciales

Minimes – Cadets 85cc : Plus 4 Spéciales

Espoirs 125cc : Plus 5 Spéciales

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sera pas tolérée sur la totalité de la boucle et aucune aide ne devra être apportée en spéciale (sauf en cas de panne)

Aide extérieure = 1 minute de pénalité (sauf en cas de panne)

Zone SP ; une zone d attente doit être balisée avant la spéciale .Elle permettra a tous les pilotes d avoir le repos nécessaire indiqué dans le RTS ; La mécanique est autorisée dans cette zone et dans le temps de repos imparti selon la catégorie du pilote

Une fois cette zone passée,ni les parents,ni l assistance peuvent intervenir ;Le pilote entre au départ de la spéciale

Sanction pour non respect des consignes : 1 minute

ART. 9 – PROCEDURE DE DEPART

Avant le départ, il est vivement conseillé à l'organisateur de faire un briefing aux pilotes , afin d'expliquer rapidement le déroulement de la journée, les difficultés.....

Un carton de pointage sera donné à tous les pilotes avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ de la boucle.

Pour tous les pilotes :

Les pilotes partiront par groupe de 12 maximums (selon RTS), toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs.

Les pilotes devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone de « **pré-départ** »

Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.

Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.

Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer. Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison. La présence des parents n'est pas autorisée dans la zone de départ.

ART. 10 – CLASSEMENT

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités,

Il y aura un classement par catégorie.

Les points seront attribués conformément au barème suivant (barème chpt de France d'enduro) à savoir :

20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 , ceci pour les 15 premiers et ce dans chacune des catégories.

Le classement sera établi en gardant les 6 meilleurs résultats.

Les 2 épreuves du Languedoc Roussillon sont obligatoires

6 titres seront décernés :

Champion de ligue Languedoc Roussillon d' Enduro Kid Poussin, puis second, puis troisième.

Champion de ligue Languedoc Roussillon d' Enduro Kid Benjamins, puis second, puis troisième.

Champion de ligue Languedoc Roussillon d' Enduro Kid Minimes , puis second, puis troisième.

Champion de ligue Languedoc Roussillon d' Enduro Kid Cadets , puis second, puis troisième.

Champion de ligue Languedoc Roussillon d' Enduro Kid Espoir 125cc, puis second, puis troisième.

Championne de ligue Languedoc Roussillon d' enduro kid Féminines, puis seconde, puis troisième

ART. 11 – RECOMPENSES

*Pour toutes les épreuves, une récompense sera obligatoirement offerte aux **3 premiers pilotes de chaque catégorie** et à **tous les pilotes MINIKID**.*

Une distinction particulière (Coupe, trophée, lots ...) peut être offerte à tous les pilotes....

ART. 12 – RECLAMATIONS

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course (**ou de l'arbitre**) dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ART. 13 – PENALITES

Une fois le tour commencé, le retour au parc coureur ne se fait qu'après la spéciale.

1. **Excepté pour réparation** mais cela doit être constaté par un officiel (technique ou autre), le changement des roues et de l'échappement et de la moto est strictement interdit durant la journée.

Il entraînera automatiquement la disqualification du pilote.

Pas de mécanique hors parc coureur ou parc de travail : pénalité= 1 minute.

Si le pilote arrive avec **X** minutes de retards au départ, il lui sera infligé **X** minutes de pénalités.

Si le pilote ne respecte pas le code sportif, le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée.

Au-delà de 3 infractions, une exclusion peut être prononcée par le Jury de l'épreuve.

REMARQUES : Tout enfant qui suite à un soucis mécanique ou autre, ne pourra pas pointer à l'heure théorique au contrôle horaire, restera dans la course et pourra revenir faire sa spéciale.

Une pénalité de 5 minutes lui sera attribué

ART.14 – OFFICIELS

Les officiels seront au minimum Commissaires sportifs Enduro 1^{er} degré.

Pour chaque épreuve, un Jury sera constitué de :

Soit un arbitre,

Soit d'un jury

- Membres votants :
- Président du Jury,
- 2 Commissaires sportifs,

Membres votants :

- le Directeur de course,
- le médecin,
- l'organisateur,
- le responsable du contrôle technique,
- le responsable du chronométrage,
- toute autre personne autorisée par le Jury.

ART.15 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 2 m x 1 m. Le non-respect de ces règles entraînera :

- 1^{er} avertissement : note sur le livret technique et accompagné d'une pénalité de 1 minute,
- 2^{ème} avertissement : note sur le livret technique et accompagné d'une pénalité de 5 minutes + amende de 50€
- 3^{ème} avertissement : disqualification de l'épreuve.

Les tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera prévenu puis disqualifié.

Seuls Les roll-off sont autorisés.

Pour toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression...)des moto est strictement interdit. Pénalité 5mn.